

LETTRE DE LIAISON

des militants combattant pour le **Front Unique**
des syndicats de l'enseignement public

N°347
9 Janvier 2024
ISSN 1245-0286

**Le « choc des savoirs » annoncé par G. Attal :
une offensive brutale contre le droit aux études des élèves des classes populaires !
Les dirigeants des syndicats enseignants, à commencer par ceux de la FSU, doivent
exiger le retrait pur et simple et immédiat des mesures Attal !**

Le collège dans le collimateur du gouvernement Macron-Attal

Le 5 décembre, G. Attal, alors ministre de l'Éducation nationale, a annoncé son « Choc des savoirs », soit toute une série de mesures applicables à partir de la rentrée 2024.

Devenu 1^{er} ministre, Attal déclare qu'il « *emmène avec lui la cause de l'école* » celle-ci « *étant la mère des batailles* ». Il est donc plus que déterminé dans sa nouvelle fonction à tenter d'imposer ses mesures annoncées le mois dernier.

Parmi elles, les principales ciblent le collège et en particulier les élèves des classes populaires.

Dès la prochaine rentrée, il s'agirait de répartir les élèves de 6ème et 5ème en 3 groupes de niveaux pour les deux disciplines principales (maths et français).

Les élèves les « plus en difficulté » (niveau 1) seraient regroupés en effectif réduit de 15 maximum. Les autres niveaux (2 ou 3), seraient dans des groupes à effectif plus élevé (30).

Ainsi, donc dès leur entrée au sein du collège, les élèves en difficulté se retrouveraient entre eux, censés combler leurs lacunes, mais surtout affublés d'une étiquette infamante pendant 1/3 de leur temps scolaire. Les unités pédagogiques que sont les classes, avec toutes les interactions qui s'y produisent, seraient terriblement étioilées.

Et quand le ministre affirme que c'est pour mieux aider les élèves en difficulté à progresser, toutes les études scientifiques sont là pour le démentir. Avec ce genre d'organisation, les inégalités scolaires ne feraient que croître encore davantage.

Ces groupes de niveau seraient également introduits en 4ème et en 3ème à la rentrée 2025.

La fin du cursus en collège se conclurait par un examen-guillotine (le DNB – diplôme national du brevet). Les élèves qui échoueraient à cette épreuve n'auraient pas le droit de poursuivre leurs études au lycée. Ceux qui ne se résigneraient pas à devenir apprenti, pourraient se porter candidat à une « prépa-lycée » (rien à voir avec les classes prépas post-bac). Ce serait un dispositif cosmétique (une seule par département) de sas pour, après une année supplémentaire de scolarité, accéder éventuellement au lycée. Quelle course d'obstacles !

Le SNES résume assez bien le projet gouvernemental en quelques formules : « *vaste réforme contre le collège* », « *projet d'École de l'assignation sociale* », « *les groupes de niveau : la machine à trier* », « *vers l'éclatement du groupe classe* », « *vers un DNB érigé en barrage* ».

Avec cette contre-réforme du collège, Macron poursuit avec détermination sa volonté de remettre en cause le droit aux études. Sa ministre F. Vidal s'en est pris d'abord à l'enseignement supérieur en y généralisant la sélection avec sa loi et le dispositif Parcoursup. Son ministre J.-M. Blanquer a liquidé le bac comme diplôme national et anonyme, 1^{er} grade de l'enseignement supérieur. Puis le gouvernement a lancé une nouvelle contre-réforme de l'enseignement professionnel dont l'application a commencé à la rentrée de septembre 2023.

**La contre-réforme du collège Macron-Attal ne se discute pas, elle se combat !
Dirigeants syndicaux de l'enseignement exigez son retrait pur et simple et immédiat !**

Pour mettre en œuvre sa contre-réforme, Attal a prétendu qu'il aurait obtenu des moyens nouveaux qui ne figurent pas dans la loi de Finance 2024. En réalité, comme dans l'arnaque du bonneteau, il déplace des postes virtuels au gré de ses besoins politiques

Un exemple : il y a tout juste un an son prédécesseur, P. Ndiaye, avait annoncé l'instauration d'une heure de soutien en français ou en maths pour les élèves de 6ème pour la rentrée dernière. Pour « financer » cette heure de soutien, l'heure de technologie en 6ème avait été supprimée. Cette fois-ci, Attal a décidé de supprimer à la rentrée 2024, l'heure de soutien pour « financer » la mise en place des groupes de niveaux.

Mais le fond des choses concernant cette réforme n'est pas l'existence ou pas de moyens pour l'appliquer. C'est que cette contre-réforme est une attaque majeure contre le droit des collégiens à poursuivre leurs études en lycée, c'est l'instauration de groupes de relégation sociale, c'est l'explosion des groupes-classes.

Une intersyndicale (FSU, FO, CGT, Sud) appelle à une nouvelle « journée d'action » des enseignants le 1^{er} février.

Or dès la 1^{ère} phrase de son appel, tout combat pour le retrait pur et simple de la contre-réforme Macron-Attal est évacué. On y lit en effet « *contre la mise en place des réformes à marche forcée* ». Donc, ce ne seraient pas les contre-réformes et leur contenu qui poseraient problème à ces dirigeants mais le rythme et la manière dont elles seraient mises en œuvre. Est-ce que les mêmes contre-réformes mises en place à *marche lente et concertée* leur deviendraient acceptables ?

Et plus loin, à propos de la contre-réforme de l'enseignement professionnel, il est écrit : « *Nos organisations en exigent le retrait !* ». Mais aussitôt, on lit qu'elles « *demandent au ministre de renoncer à présenter ce projet et à engager de véritables concertations (...) avant toute réforme.* »

Alors que cette contre-réforme avait déjà été précédée de « concertations », l'intersyndicale laisse entendre qu'avec de « véritables concertations » (les précédentes étaient-elles « fausses »?), la réforme de l'enseignement professionnel deviendrait légitime...

Vers la fin, il est écrit que « *les mesures "Choc des savoirs" (...) dessinent un projet d'école qui (...) aggrave les inégalités.* ». Et pourtant aucune conclusion ! Pas de retrait exigé !

Face au gouvernement Macron-Attal déterminé à poursuivre ses assauts contre l'enseignement public, ses personnels et ses élèves, la responsabilité des directions syndicales n'est pas de lui apporter caution au travers de concertations sur ses projets délétères.

Non leur responsabilité, c'est de rompre le « dialogue social » avec lui et de forger un front uni pour arracher le retrait pur et simple, et immédiat de la contre-réforme du collège Macron-Attal !

Appel à soutien, appel à candidatures

Les gouvernements dirigés par Macron mènent sans répit de terribles attaques contre les travailleurs, les chômeurs, les jeunes, les retraités, les étrangers...

Ils s'en prennent aux libertés démocratiques en restreignant les possibilités de s'exprimer, de se réunir, de manifester, et en réprimant toujours davantage les manifestants.

Notre courant syndical, représenté dans les instances de la FSU, dénonce haut et fort ces attaques et combat pour que les dirigeants syndicaux rompent leur collaboration avec le gouvernement et constituent un front uni contre lui.

Au cours de l'année 2024, un vote d'orientation sera organisé dans la FSU. Pour pouvoir soumettre nos positions, nous devons présenter une liste de 160 syndiqués (soit 10 de plus qu'en 2021).

A notre échelle, c'est un effort très important !

Nous appelons donc tous celles et ceux qui sont en accord avec nos positions, ou qui estiment qu'elles doivent pouvoir être défendues dans la FSU, à accepter de figurer sur notre liste.

Il suffit d'être adhérent de l'un des syndicats de la FSU. Et cela n'engage à rien d'autre que de nous permettre de présenter notre orientation aux suffrages des syndiqués.

Le formulaire de candidature se trouve sur notre site <http://www.frontunique.com/> (ou à cette adresse : <http://www.frontunique.com/formulaire%20candidature%20fsu%202024.pdf>